

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

ID: 091-219102860-20190624-DEL_2019_0081-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Juin 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 24 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE – Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA – S. RAKOUB - S. GIBERT – K. OUKBI.

A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR – M. SOILIHI représenté par D. ATIG – Y. ITOUA représentée par F. OGBI - C. RENKLICAY représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY – S. GAUBIER représenté par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

P. TROADEC – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

<u>Délibération N° DEL – 2019 – 0081 :</u> « Avenant n° 1 à la police d'abonnement au réseau de chaleur contractualisée avec la Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables (S.E.E.R.) Grigny-Viry ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 16 février 2015 du ministère des finances et du budget fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DEL-2017-0051 relative à la police d'abonnement au réseau de chaleur de la Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables (S.E.E.R.) Grigny-Viry,

Vu la police d'abonnement au réseau de chaleur en date du 28 septembre 2017,

Vu le montant réglé en 2018 de 266 361,16 € TTC au titre de ladite police d'abonnement, Page 1/2

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

ID: 091-219102860-20190624-DEL_2019_0081-DE

DEL - 2019 - 0081

Vu l'avis de la Commission des services Ressources du 20 juin 2019,

Considérant que le projet d'avenant n° 1 à la police d'abonnement au réseau de chaleur de la Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables (S.E.E.R.) Grigny-Viry, favorise une consolidation de la situation financière de la S.E.E.R. – Société Publique Locale,

Délibère et,

<u>Article 1</u>: Approuve l'avenant n° 1 à la police d'abonnement au réseau de chaleur conclu le 28 septembre 2017 avec la Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables (S.E.E.R.) Grigny-Viry,

Article 2 : Mandate Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents y afférents.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Philippe RIO

Vote:

Pour:

27

Ne prennent pas part au vote:

2 (K. OUKBI - A. LAMOTHE).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

2 7 JUIN 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2019